

# le travail



J'aime  
mon  
travail

## C'est l'abus qui écoeure





# Le travailleur: UN FUTUR ROBOT

La cybernétique, une nouvelle science qui porte sur les machines qui fabriqueront les machines et les produits que les ouvriers fabriquent actuellement, nous dit que la très grande partie, sinon la totalité, des fabrications actuelles seront éventuellement fabriquées par d'autres machines.

Les travaux des collets blancs, des techniciens, seront également mécanisés.

Cela veut dire, si l'on y pense un peu, que des millions de travailleurs font actuellement, de minute en minute, des milliards de gestes qui seront éventuellement imités et multipliés par des mécanismes automatiques, et que des collets blancs compilent actuellement ce qui sera compilé en un clin d'oeil par l'électronique.

Avec l'automatisation, la machine humaine (tout ce qu'il y a de mécanisable dans le travail de l'homme) sera mécanisée et multipliée des millions et des millions de fois.

Cela veut dire que si, par exemple, le travail d'un homme occupe 60 pour cent de son énergie, l'automatisation lui permettrait de n'en prendre que 40 pour cent, 20 pour cent, ou même moins éventuellement.

Cela veut dire que le travailleur aurait beaucoup plus d'énergie pour autre chose que le travail en série, manuel ou intellectuel.

Il s'agit de savoir QUI, qui décidera d'utiliser les énergies par la mécanisation?

Au fond c'est toujours ceux qui ont le pouvoir de répondre aux nouvelles questions qui décident de l'utilisation des énergies libérées par le savoir humain.

Le syndicalisme peut, et doit répondre de l'utilisation de ces nouvelles énergies libérées dans notre époque.

Ces énergies disponibles doivent servir à établir des conditions humaines de vie pour l'ensemble des salariés, pour donner plus de temps pour apprendre, pour la famille, pour l'organisation de la société, pour les problèmes de toute l'humanité.

Pour ce qui est de la minorité qui a toujours su exploiter la masse des salariés, sa réponse sera simple et brutale, si elle peut continuer, comme elle le fait depuis des siècles, de répondre pour la masse des hommes. Elle fera de l'homme un surveillant de machines, un surveillant de cerveaux électroniques, c'est-à-dire un robot.

Il n'est pas nécessaire qu'il en soit ainsi!

RICHARD DAIGNAULT

## Important

"Labour" — the English-language edition of "Le Travail" — is available. Members of unions affiliated to the CNTU

and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis, Montreal, Que.

## le travail

LE TRAVAIL 92

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



# C'est l'abus qui écoeure

le travail



J'aime  
mon  
travail

C'est l'abus qui écoeure



Des ouvrières  
l'ont dit:  
"C'est inhumain"

2000  
travailleurs  
l'ont répété  
en marchant  
sur le  
parlement

La Dominion  
Textile  
c'est une  
compagnie  
non-civilisée

Notre reportage  
en pages 10, 11,  
12, 13 et 14



# CONGRÈS · CONSEILS CENTRAUX ·

## Un congrès d'avant-garde



On pourrait toujours dire que le congrès de la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois a été un congrès "dans l'vent", mais ce ne serait pas tout-à-fait juste. Ce fut plutôt un congrès d'avant-garde.

Pendant quatre jours, du 1er au 4 juin derniers, on a vu se dérouler un congrès auquel la participation des délégués a été dynamique et enthousiaste. Pendant deux mois auparavant, les permanents avaient travaillé à préparer les documents de travail, procédant pour chaque problème à étudier de la façon suivante: identification du malaise soulevé, analyse du problème, possibilités et hypothèses de solutions. Résultat: participation accrue de la part des congressistes qui, au lieu de discuter en tournant en rond, se trouvaient placés devant une réalité complète à étudier et forcés d'apporter aux problèmes des solutions qui tenaient compte de cette réalité.

Les congressistes ont décidé, entre autres que dorénavant toute convention collective devra comporter une clause de sécurité au travail par laquelle on exigera de l'employeur qu'il engage à plein temps des agents de sécurité pour faire la ronde des chantiers; il faudrait qu'il y ait au moins un agent par 150 ouvriers. Par cette clause, l'employeur serait aussi tenu responsable de l'application de la Loi de la sécurité.

Ils ont demandé que la fédération, conjointement avec la CSN fasse des

pressions auprès du gouvernement pour qu'il augmente le nombre d'inspecteurs de sécurité et pour qu'il les regroupe sur une base régionale. Enfin, le congrès a demandé la formation d'un conseil de sécurité provincial formé de représentants du ministère du Travail, de la Commission des accidents du travail, d'associations de prévention, d'associations d'entrepreneurs et de syndicats.

Les syndicats de la construction ont aussi réclamé l'émission d'une carte de compétence provinciale et la création d'une régie provinciale de la carte de compétence. Cette nouvelle carte sera émise en fonction d'une définition plus adéquate des métiers et des normes de métiers, de l'établissement d'un examen théorique et pratique, de l'établissement d'un pré-requis pour avoir droit à l'examen dans le cas de nouveaux arrivants, et de la création de bureaux d'examineurs composés des deux parties (employeurs-employés) dans leurs métiers respectifs.

Ils ont également réclamé à cette occasion l'abolition de l'actuelle carte de compétence deux ans après le début de l'application du nouveau plan. La nouvelle carte sera aussi sujette à une révision périodique, pour que soient continuellement surveillées dans leur application les normes de compétence qu'on aura établies.

Enfin, lors d'une conférence qu'il a donnée devant les congressistes, Marcel



## Que la CSN revienne à la charge

QUEBEC - Le Conseil Central de Québec, qui s'est réuni en congrès les 30 avril et 1er mai dernier, a adopté plusieurs résolutions concernant notamment les tribunaux du travail, les privilèges d'ancienneté, la loi du salaire minimum et le rapport du comité des honoraires de médecins.

Le congrès, sur une recommandation

du Syndicat des Journalistes de Québec, a demandé à la CSN de revenir à la charge pour obtenir la création de *tribunaux du travail* qui n'aient pas les inconvénients de nos cours de justice. Ces tribunaux, a souligné le congrès, pourraient être présidés par des sociologues, des avocats, des citoyens reconnus compétents dans les relations de travail, pour qu'on évite de recourir aux juges de toutes instances qui n'ont pas nécessairement les aptitudes pour juger des conflits ouvriers. Ces tribunaux seraient permanents.

Le Conseil Central a aussi prié la CSN d'étudier les façons d'en arriver à faire reconnaître par la loi du Québec certains *droits d'ancienneté* à tout salarié ayant travaillé au moins douze mois pour le même employeur. Plus spécifiquement, ce salarié aurait, par exemple, le droit d'en appeler de sa suspension ou de son congédiement, s'il peut prouver que

l'employeur lui a préféré un autre salarié payé moins cher ou moins expérimenté.

Sur une recommandation du bureau régional de Québec, le congrès a demandé à la CSN de protester énergiquement contre les modifications apportées à la *Loi du Salaire minimum* qui ont pour effet de priver du taux de salaire et demi pour les heures de travail exécutées en plus de 48 heures les salariés suivants: les salariés payés à la semaine, aux 15 jours, à l'année ou à l'heure, gagnant \$70 par semaine à Montréal et \$60 dans les autres régions, les étudiants travaillant à temps partiel, les salariés régis par une convention collective prévoyant une semaine de plus de 48 heures, et les gardiens d'immeuble et de sécurité.

Le congrès a demandé à la CSN d'exiger des autorités gouvernementales



# GRÈS · FÉDÉRATIONS · CONGRÈS





Pepin, président de la CSN, a recommandé l'abolition de l'atelier fermé dans le domaine de la construction quand il n'y a pas d'accréditation, "pour que ne se représentent plus des événements comme ceux d'Alma", où les travailleurs perdent leur liberté d'association. Il a dit que cela devrait faire suite à une entente entre les deux centrales, mais que si cela n'est pas possible, il faudra que la Loi des Relations ouvrières le prévoit. "Ce n'est pas du syndicalisme de crainte que nous vou-

lons faire, a-t-il dit, c'est du syndicalisme qui protégera le travailleur comme il nous le demande. Non seulement on ne peut forcer un travailleur à joindre une union quelconque, mais on n'a pas le droit non plus de le faire travailler dans une atmosphère de peur et de menaces."

Les élections ont reporté P.-J. Martel à la présidence de la Fédération, Armand Frenette, au secrétariat, et Omer Chevalier, à la trésorerie.

que seules les personnes non-considérées comme salariées au sens du Code du Travail soient exclues de l'application de cet article de la Loi du salaire minimum.

Face à l'entente conclue entre le ministre de la Santé et les Fédérations de spécialistes et d'omnipraticiens (médecins de médecine générale) pour le régime d'assistance médicale au profit des assistés sociaux, le congrès a recommandé que la CSN prenne tous les moyens nécessaires pour protéger ses membres et la population en général contre l'augmentation des honoraires médicaux, par voie de négociations avec la Fédération des Omnipraticiens et le gouvernement, s'il y a lieu.

Le congrès a demandé à la CSN de tout mettre en oeuvre pour être dûment représentée sur tous les comités qui sont et seront créés en vue de l'assurance-santé.

## Faire pression

TROIS-RIVIÈRES – Le congrès du Conseil Central de Trois-Rivières, qui s'est tenu les 2 et 3 juin dernier, a recommandé que l'exemption de base de l'impôt provincial soit de \$3,000. pour tous, homme, femme ou célibataire.

Le congrès a recommandé aussi qu'une demande soit faite au gouvernement provincial pour que les employés du service domestique soient régis par la loi du salaire minimum.

Enfin, les congressistes du Conseil Central ont prié le congrès de la CSN de faire pression auprès du gouvernement provincial afin que soit obtenue une législation qui protégerait la population contre la pollution de l'air apportée par les véhicules-automobiles, les camions, les autobus, les chemins de fer et les industries.

## Priorité à l'éducation

SOREL – Dans son rapport annuel au congrès du Conseil Central, le président, Lucien Kiopini, a souligné toute l'importance qu'a prise le service d'éducation du Conseil central et a proposé un programme d'action nouveau pour ce service pour l'année 1966-1967.

Ce programme sera organisé sur le plan régional et réalisé dans le Centre de Sorel. Il s'agit d'un plan de formation régional et réalisé dans le Centre de Sorel. Il s'agit d'un plan de formation syndicale et générale qui s'adressera aux officiers et aux membres des syndicats ayant déjà reçu les cours d'initiation syndicale.

Les thèmes suivants pourront faire l'objet de discussions dans les prochaines sessions d'études: législation ouvrière, lois sociales, lois de l'éducation, lois municipales et des fabriques, la convention collective, la représentation syndicale, l'histoire du mouvement ouvrier, etc. Il a été décidé, à la suite du rapport du président, que chaque syndicat déléguera un ou deux membres au comité d'éducation, que tous les représentants des syndicats locaux participeront aux assemblées ou réunions syndicales et que le programme d'éducation sera mis en application dès l'automne prochain.

Deux autres résolutions ont été adoptées à la suggestion des délégués du Syndicat national de l'industrie métallurgique de Sorel. La première vise à demander à chaque syndicat et aux corps supérieurs auxquels ils sont affiliés, de faire des pressions auprès du ministère de l'Éducation pour qu'il institue des cours d'éducation politique pour la jeunesse.

On a demandé, en second lieu, qu'en collaboration avec les unions ouvrières, le patronat et les services de placement, un comité d'orientation soit formé qui permettra la mise sur pied d'un service d'orientation des adultes désireux de se perfectionner en vue d'un avancement futur.



# CONGRÈS • HOPITAUX • CONGRÈS

## Pour les hôpitaux, un argument plus fort : une menace de grève des 32,000 employés

par JACQUES ELLIOTT

Le congrès de la Fédération nationale des Services qui s'est tenu du 14 au 17 juin derniers à Beauport près de Québec a été une preuve de plus que la liberté de parole n'est pas morte au sein de la CSN. Défendant leur point de vue avec ardeur, la quasi totalité des 300 délégués, hommes ou femmes, qui se sont succédé au micro, ont prouvé qu'un mouvement dynamique est capable d'accepter la critique en son sein. Les diverses propositions qui ont été acceptées ou refusées en font foi.

Comme dans tout congrès, les syndiqués ont passé une bonne partie de leur temps à régler les affaires courantes, examiner celles passées et envisager celles à venir.



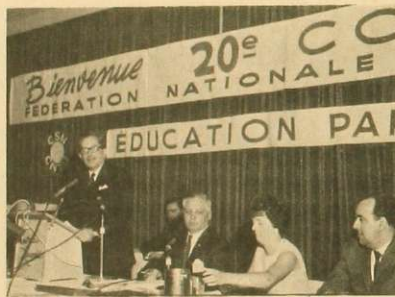
PAUL-EMILE DALPE: "Le moment le plus grave".

Le moment le plus attendu du congrès était le rapport des négociations. On sait que pour la première fois cette année la fédération nationale des Services négocie au nom de 32,000 employés d'hôpitaux (préposés, infirmières, cuisiniers, etc.), répartis sur tout le territoire québécois. Le moment était d'autant plus important qu'il était connu de tous que le rapport de Me Gilles Corbeil allait probablement être suivi d'un vote sur la tenue d'un vote de grève parmi les employés d'hôpitaux du Québec. "C'est le moment

le plus grave du congrès pour les 32,000 travailleurs que vous représentez", a affirmé le président de la Fédération, M. Paul-Emile Dalpe.

Faisant rapidement l'historique des négociations dans le secteur hospitalier, Me Corbeil a fait remarquer qu'en 1962-63 les négociations dans les hôpitaux se faisaient dans le même style que la guerre de guérilla. Ensuite il a fallu procéder sur une base régionale et finalement en 1965-66 c'est la négociation provinciale qui nécessite la mise en place de mécanismes importants, tels les bureaux régionaux. Au début de janvier le projet définitif de convention de travail a été remis aux patrons. Tout de suite la fédération a refusé le projet de cartel syndical mis de l'avant par les administrateurs d'hôpitaux avec les quelques syndicats représentés par la FTQ.

Une fois ces petits problèmes réglés, les représentants syndicaux ont pensé que les négociations allaient commencer sans délai et intensivement vu l'importance et la complexité de la convention de travail. Pour les administrateurs d'hôpitaux aux idées moyenâgeuses, il y avait tant de choses nouvelles à se mettre dans la tête que le départ fut long, long...



DANIEL JOHNSON est venu demander aux congressistes de prendre patience et les a assurés qu'il étudierait sérieusement leur problème.

Le départ fut si long qu'à la suite de son rapport aux congressistes Me Gilles Corbeil leur recommanda de proposer à leurs membres de tenir un vote de grève car la lenteur patronale à s'adapter aux idées nou-

velles présentées par le syndicalisme dans les hôpitaux était telle qu'il fallait leur faire comprendre d'autres arguments. Ce qui fut fait. A la suite de ce vote, le président général de la CSN, Marcel Pepin, prit la parole et déclara notamment ceci aux congressistes: "Vous avez voté pour demander à vos membres de se prononcer pour la grève. Ce n'était pas de gaieté de coeur, je le sais. Mais les employés d'hôpitaux doivent atteindre le minimum vital. On ne peut pas vivre avec \$50, \$60 ou \$70 par semaine. Il faut payer de bons salaires à ceux qui sont là pour protéger la santé publique."

Parlant de l'étatisation des hôpitaux, qu'il avait proposée dans son rapport, le président de la Fédération Nationale des Services, P.-E. Dalpe a dit qu'il espérait "que l'autonomie des hôpitaux ne reviendrait plus, cette autonomie qui donnait un droit de propriété qui appelait les administrateurs à disposer des choses comme des hom-



MARCEL PEPIN: "Ce n'était pas de gaieté de coeur".

mes." Il a de plus souhaité que ce problème figure à l'ordre du jour du congrès de la CSN à l'automne.



# GRÈS • IMPRIMERIE • CONGRÈS



# CONGRÈS • ST-JEAN • CONGRÈS •

## Réforme globale

ST-JEAN - Au congrès du Conseil Central, dimanche le 12 juin, les délégués ont demandé à la CSN de faire tous les travaux et toutes les recherches nécessaires au sujet d'une réforme partielle ou globale des structures de la CSN et de faire part du résultat de ces recherches à tous les membres de la base, soit les membres des syndicats affiliés aux conseils centraux et les délégués au prochain congrès de la CSN qui se tiendra à Montréal au mois d'octobre prochain.

Le nouveau président du Conseil Central est Denis Martel; les deux vice-présidents sont Roger Lamarre et Pierre Poulin; le secrétaire est Paul Légaré et le trésorier, Laurence Patenaude.

## Droit au but

THETFORD-MINES - Dans son rapport au congrès, le secrétaire du Conseil Central, René Poiré, a soulevé la question des structures de la CSN, en demandant une réforme complète. Il a demandé l'abolition des Fédérations, soulignant que cela aurait dû être fait au congrès de 1962.

Le Conseil Central a fait parvenir une résolution en ce sens à la CSN pour qu'elle soit inscrite au feuillet des résolutions du congrès de 1966. D'après le conseil central, les fédérations "éparpillent nos services, les finances en souffrent, les per capita augmentent, les syndicats en subissent le coût et finalement les ouvriers payent".

Après l'abolition des fédérations, "il faudra songer à des structures supérieures, des structures qui permettront à chaque organisme au sein de la CSN d'arriver droit au but. Les fédérations sont des tangentes, elles ne mènent pas droit au but".

## Leur avenir était en jeu

Les travailleurs membres de la Centrale Professionnelle des Employés de Bureau et Commerce étaient en congrès du 9 au 12 juin dernier. Congrès très important pour eux puisque la question de leur avenir en tant que centrale professionnelle fut posée.

Ce groupe de travailleurs qui, il y a quelques années, formait à lui seul une Fédération, a du changer de structures à cause d'une perte d'effectifs assez importante et, conséquemment, de revenus suffisants pour faire fonctionner une Fédération. Depuis, ils ont quand même décidé, afin d'améliorer les structures déjà en place et régler quelques-uns de leurs problèmes, de hausser le nombre des secteurs de la centrale de 4 à 9: Détail, Gros, Alimentation, Meunerie; Abattoirs, Laiterie, Biscuiterie, Assurances et Bureau.

Cependant, les directeurs régionaux de la CSN qui travaillent de pair avec les syndicats membres de la centrale croyaient que la seule façon pour celle-ci de régler ses problèmes était de se faire hara-kiri. C'est ce que les 5 directeurs régionaux sont allés proposer aux membres de la centrale en congrès. Appelés à se prononcer sur cette idée, les syndiqués l'on rejeté, préférant garder leur statut actuel. Et, choqués, semble-t-il, d'essayer un refus, les directeurs régionaux ont immédiatement quitté la salle du congrès devenue subitement sans intérêt pour eux. Surpris d'une telle attitude, les congressistes prirent le vote de blâme adressé au secrétaire-général, Robert Sauvé, pour l'attitude prise par les directeurs régionaux en vue de démolir un plan préparé par leur conseiller technique. Le congrès a de plus déploré le fait que les directeurs régionaux aient quitté la salle alors qu'il aurait été enrichissant de connaître leur point de vue sur les problèmes de leur centrale.

## Pour une fédération plus dynamique

Après trois jours de délibérations, les 27, 28 et 29 mai, les quelque 75 délégués au congrès biennal de la Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information (3,016 membres) en sont venus à la conclusion que, insatisfaits de leur fédération dans sa formule et son action actuelles, ils croyaient quand même en la nécessité de son existence et qu'ils se devaient donc de l'améliorer de façon à ce qu'elle présente de nouveaux avantages et de meilleurs services à ses syndicats affiliés.

Les délégués ont sérieusement remis en cause leur fédération, l'étudiant dans tous ses aspects de façon à déterminer ensuite si elle était encore viable. Une enquête faite auprès des syndicats-membres, il y a quelques mois, avait déjà révélé que la majorité des affiliés désiraient conserver leur fédération mais à la condition qu'elle se renouvelle sérieusement.

Il a donc été décidé que l'exécutif et le bureau fédéral de la FCII entreprendraient immédiatement toutes négociations utiles avec la CSN dans le but de permettre à la FCII de donner à ses membres affiliés tous les services techniques nécessaires, y compris, si cela est possible, la présence d'un certain nombre de permanents syndicaux.

Le congrès a également recommandé à l'exécutif de préparer,

à la suite de ces rencontres et discussions avec la CSN, un projet de constitution renouvelée pour la FCII selon les moyens d'action nouveaux qu'elle entend mettre sur pied. L'exécutif de la FCII devra ensuite convoquer un congrès spécial, pour étudier toutes ces questions, dès l'automne, avant la tenue du congrès général de la CSN.



A gauche, Louis Cliche; à droite, Charles Henri.

Lors du congrès, Charles Henri, président du Syndicat des Employés de l'Imprimerie de Joliette, a été élu président de la Fédération. Le nouveau secrétaire est Louis Cliche, président du syndicat des journalistes de "La Presse", et le trésorier, Georges Brodeur, également trésorier du Syndicat des Journalistes de Montréal. Le président sortant de charge, Gérard Picard, est entré à l'emploi de la CSN, comme permanent syndical de la centrale.

# GRÈS • THETFORD-MINES • CONGRÈS



# Le ministère du travail doit être:

# LE MINISTÈRE DE LA



Donner au ministère une ampleur peu commune.

Se demander ce que pourrait-être un véritable ministère du travail c'est une question dont la réponse n'est pas compliquée:

Nous savons que les travailleurs, en matière de sécurité industrielle, ont partout été victimes des plus invraisemblables négligences, voire d'une incurie systématique de la part d'une multitude d'employeurs.

**LES REMÈDES?** Que le ministère du travail s'occupe de la sécurité industrielle, qu'il poursuive les employeurs, qu'il harcèle les patrons négligents, qu'il embauche des inspecteurs, qu'il les paye bien, qu'il les fasse travailler, qu'il n'arrête pas d'enquêter, d'exiger, de sommer les employeurs, de s'acquitter de leurs responsabilités.

Nous savons que les travail-

leurs, en matière d'accidents de travail, ont toujours été négligés que des employeurs dissimulent les accidents; que les accidentés n'ont pas de garantie de réembauchage; que la prévention est pratiquement aux mains du patronat; qu'il y a eu de nombreuses injustices flagrantes dans l'évaluation de l'incapacité des accidentés; que la Commission des Accidents du travail n'est pas tripartite; qu'il n'y a pas d'appel sérieux de ses décisions.

Les remèdes? Qu'on fasse ce qu'il y a à faire, tout simplement, et qu'on le fasse énergiquement. Qu'on modifie la loi, qu'on s'active, qu'on change le climat.

## Un service de statistiques

Qu'on fonde et alimente un centre de publications spécialisées du travail et qu'on institue un centre de documentation digne de ce nom. Qu'il y ait un service de compilation et d'analyse des conventions collectives et un service complet de statistiques ouvrières, ainsi qu'une ou plusieurs bibliothèques bien pourvues à la disposition du public.

## Trois des candidats ont répondu

Le Conseil Central de Sorel avait envoyé aux candidats de la région à l'élection du 5 juin, un mémoire contenant les principales demandes et re-

commandations des travailleurs sur différents aspects de la vie sociale, économique, politique et ouvrière du Québec. Trois candidats ont répondu par écrit au président du Conseil Central, Lucien Kiopini.

M. Maurice Martel, candidat de l'Union Nationale élu dans la région de Sorel, a repris chacune des recommandations des travailleurs et y a répondu en expliquant quelle est son attitude et celle de son parti face à chacune des questions. Il établit dès le début de son "mémoire" personnel que "l'Union Nationale tient à affirmer qu'elle entendra exercer en tant que

gouvernement sa plaine souveraineté dans le domaine du travail.

M. Martel s'avance très loin dans ses réponses. Il dit très clairement ce qu'un gouvernement dirigé par M. Johnson fera face à chacune des questions soulevées. M. Martel a été élu. Il aura maintenant à tenter de remplir les promesses qu'il a faites aux travailleurs de la région de Sorel; il devra, en Chambre, défendre les points de vue qu'il a avancés. Les travailleurs de Sorel sont décidés à le suivre dans ce rôle de député qu'il a à remplir.

M. Gérard Cournoyer, candidat libé-



Un bon jour, au lendemain des élections, Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique et juridique à la CSN, nous confiait à bâtons rompus, comme ça, quelques idées qu'il a sur ce que devrait être un ministère du travail.

# RÉVOLUTION SOCIALE

## Une équipe de prestige

Nous savons que le gouvernement n'a jamais tenu le service de conciliation pour un département important. Il y a un certain nombre de bons conciliateurs. Qu'on les paye convenablement, qu'on les laisse travailler, qu'on leur laisse assumer leurs responsabilités. Qu'on forme davantage ceux qui ne le sont pas assez. Qu'on embauche des experts; des experts en analyse de temps et mouvements; des hygiénistes industriels; des économistes, des sociologues. Qu'on bâtisse une équipe. Qu'on lui donne l'occasion de se faire un prestige. Qu'on arrête de comprimer les crédits du ministère; qu'on les augmente au contraire d'une manière radicale. Qu'on cesse de passer les dépenses normales de la justice sociale aux syndicats en faisant payer à ces derniers, arbitres, salles de réunion, frais d'arbitrages, etc.

## Une étude sur la main-d'oeuvre

En main-d'oeuvre tout est à faire. Etude de l'automation et de ses effets, prévisions économiques et technologiques, services de recyclage et de placement, formation de la main-d'oeuvre, planification industrielle en fonction des besoins de la main-d'oeuvre et des besoins de main-d'oeuvre, etc. Nous sommes entrés dans une ère où rien dans ce domaine ne peut plus se faire par improvisation. Mais s'en rendre compte, c'est viser à donner en très peu de temps au ministère du travail une ampleur sans commune mesure avec ce qui a existé dans le passé et avec ce qui existe actuellement.

## Moins de blague

La Commission du salaire minimum actuelle doit être une bien bonne blague puisqu'on n'en entend jamais parler... C'est une commission de \$0.85.

ral, a lui aussi répondu au mémoire des travailleurs. Il parle surtout des réalisations du gouvernement Lesage et répond à certaines recommandations concernant plus spécifiquement la région de Sorel.

Enfin, M. Normand Héon, candidat du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, a répondu, "étant donné que le mémoire de la CSN lui est parvenu un peu tard", à partir du programme de son parti. Il a assuré les travailleurs de son appui et de son engagement total au syndicalisme québécois.

COTE-NORD - Le deuxième congrès du Conseil central de la Côte-Nord, tenu à Hauterive à la fin de mai, s'est déroulé sous le signe de la représentation des travailleurs à tous les niveaux.

Et pour joindre les actes à la parole, la première résolution visait à demander à la centrale de mettre à l'ordre du jour du congrès de la CSN à l'automne, les résolutions adoptées par le conseil central de la

## Imaginez un ministre qui aimerait les travailleurs...

Comment faire un ministère du travail quand on n'est pas soi-même à plein du côté des travailleurs? Je crois que c'est à peu près impossible; il manquera toujours quelque chose. Imaginez un ministère du travail qui agirait sous l'impulsion d'un homme qui aimerait autant les travailleurs qu'un homme comme Gérin-Lajoie aimait l'éducation... Le ministère du travail doit être en quelque sorte le ministère de la révolution sociale...

## Non aux fédés

Côte-nord. Les syndiqués ont notamment demandé qu'à l'avenir les services soient fournis par les bureaux régionaux et qu'à cette fin une somme d'argent actuellement versée aux Fédérations soit déduite per capita. Les Fédérations pourront cependant continuer d'exister comme secteurs professionnels. Les travailleurs de la Côte-Nord demandent aussi que le salaire horaire soit porté à \$1.50 l'heure et la semaine de travail à 40 h. avec pleine compensation.



**Les ouvrières du textile :**

# **C'EST INHUMAIN.**

**Gertrude: "L'ouvrier donne tellement de lui-même  
que la compagnie n'a pas le droit de  
l'étouffer comme elle le fait"**

**Germaine: "Le travail en lui-même est plaisant.  
C'est l'abus qui épuise et qui  
écoeure"**

Un reportage de Paule Beaugrand-Champagne

Elles ont 23 et 24 ans d'expérience dans l'industrie du textile. Toujours à la Dominion Textile. Elles ont connu plusieurs grèves, mais, comme elles disent: "Ca se comprend, ces gens-là (la Dominion Textile) ils connaissent leur industrie en théorie, mais dans la pratique, ils ne savent pas ce que c'est que de travailler pour eux."

Gertrude et Germaine font l'inspection des tissus. Elles doivent vérifier la qualité du coton et le classer par catégories avant qu'il soit acheminé vers l'usine de Magog où on en fait la finition. Devant elles, sur une table d'environ trois pieds de haut, légèrement soulevée comme une table à dessin, se déroulent des verges et des verges de tissu à une vitesse très rapide. Elles doivent vérifier si le tissu a des défauts: fils tirés, mauvais tissage, trous, etc.

"Il faut avoir la vue juste et la main vive", disait Gertrude. En effet, elles n'ont pas seulement à classer le tissu; elles doivent tout d'abord corriger les petites erreurs, (replacer ou couper les fils tirés, peigner le tissu, etc.) couper les bouts de tissu où les erreurs sont trop graves, marquer le tissu et les erreurs, bref nous avons compté ensemble le nombre d'opérations qu'elles ont à faire et nous en avons trouvé près de 15!

Il faut avoir la vue juste et la main

vive parce qu'elles n'ont pas le droit de laisser passer plus de 15 défauts par 100 verges de tissu. Au "spot-check", où l'on vérifie leur travail après coup, on tient compte de ces erreurs; lorsqu'elles ont laissé passer des défauts le rouleau de tissu leur revient pour qu'elles recommencent. A la fin de chaque semaine, on vérifie combien d'erreurs au total elles ont faites et on en établit le bilan: s'il dépasse leur pourcentage, elles reçoivent un avertissement et il en est tenu compte sur leur salaire. "Ils veulent tout en même temps: la quantité et la qualité".

Il faut avoir la main vive pour pouvoir produire dans un temps record. Si elles ne produisent pas assez, elles sont remplacées. "Depuis que nous sommes à la DT, le travail n'a pas cessé d'augmenter. Dans le temps, 8 heures ça valait bien 8 heures; aujourd'hui 8 heures, ça égale 10 heures de travail".

A la Dominion Textile, c'est le système de boni qui a cours; et comme le



**GERTRUDE**  
Tant pis pour le m... boni.

salaire de base de Gertrude et de Germaine est seulement de \$1.31 l'heure, elles doivent faire beaucoup de boni, c'est-à-dire produire plus que la normale pour avoir droit à un salaire qui les fasse vivre.

"Quand on fait seulement 60 minutes dans une heure, c'est la compagnie qui fait un profit sur notre salaire, disait Germaine. Quand on fait 78 minutes dans une heure, c'est pour nous que ça commence à être intéressant".

Ce qu'il faut, donc, pour travailler à la Dominion Textile, c'est être en quelque sorte "anormal" d'avoir un rendement non pas de 100% mais bien de 125% pour pouvoir gagner son salaire. "Et les chefs de service ont beau jeu de nous pousser dans le dos pour que nous produisions toujours plus: aux vacances et à Noël, le directeur de service reçoit lui aussi un boni qui est calculé sur le pourcentage de boni



que tous les ouvriers de son service ont fait. Plus nous en faisons, plus il en profite!" nous précise Gertrude.

Le dernier jour de travail précédant la grève, Germaine a dû inspecter pour faire son boni, (entre 7 heures du matin et 3.30 heures de l'après-midi, avec seulement une demi-heure pour dîner), 7,200 verges de tissu, soit 20 rouleaux. Il n'y a pas si longtemps, en 1962, une bonne journée de travail représentait 2,700 verges de tissu à inspecter; en 1966, il faut en faire 6,000 ou 7,000. Quand elles sont fatiguées ou qu'elles ont un malaise, elles perdent leur bonus parce qu'elles ne réussissent à donner qu'un rendement de 100%.

Avec ce système, à la fin de la journée, les femmes sont épuisées, "rendues à bout et de mauvaise humeur".

"La majorité sont mariées; je me demande comment elles font pour entretenir leur maison quand elles arrivent le soir. J'ai bien l'impression qu'il faut qu'elles soient ambitieuses ou qu'elles aient un grand besoin d'argent pour être capables de résister à un tel régime".

"Moi, à l'usine, un soir ils m'ont demandé de faire du temps supplé-

GERMAINE

C'est la compagne  
qui fait un profit  
sur notre salaire



mentaire. Non, mais quand même! En tout cas, je leur ai dit: quand je travaillerai de façon normale le jour, j'en ferai; pour le moment c'est NON".

"Au début on aimait notre travail, mais depuis le plan de boni, je l'aime moins. Quand on ambitionne trop sur nous, on ne peut pas aimer ça."

"Après le travail j'aurais besoin de détente, de me changer les idées. Mais je suis trop fatiguée, j'ai seulement la force de me coucher."

"Actuellement, c'est la mécanique qui mène l'homme. On oublie juste une chose: c'est que comme pour une machine, il faut mettre un peu de graisse dans l'engrenage de temps en temps. Mais contrairement à la machine, nous, nous n'avons pas le temps ni la force d'avoir des loisirs".

## C'est trop forçant !

- Quand l'inspection d'un rouleau est terminée, il faut pousser ce rouleau de 500 verges un peu plus bas et plus loin. Les femmes doivent se pencher sous leur table pour le pousser avec leurs mains parce que "c'est trop forçant pour le ventre quand on le pousse avec les pieds"...

- Dans la section du coton à drap, les filles travaillent debout toute la journée parce que le tissu a 100 pouces de largeur et qu'elles doivent se déplacer pour en inspecter chaque petit espace. Les autres ont des chaises à dossier très droit en bois dur.

- Les toilettes: aucune hygiène; avant que l'infirmière de l'usine s'en mêle, il fallait mettre du papier et des "sacs-à-patates" à terre pour imbiber l'eau causée par la trop grande humidité. La salle de toilette n'est guère plus propre aujourd'hui: c'est une toilette réduite à sa plus simple expression.

- 45 minutes par huit heures sont allouées à la personne (toilette, cigarettes, conversations, repos, etc.). Mais pour arriver à faire un surplus de travail et obtenir le boni, le temps accordé au repos est pris pour travailler. Gertrude: "Je leur ai dit: après la grève, je vais les prendre mes 45 minutes. Tant pis pour le m... boni. Je n'ai pas l'intention de me faire mourir pour eux".

- L'air climatisé ne fonctionne pas. L'air passe du chaud au froid d'une heure à l'autre. Elles doivent toujours avoir un chandail sur le dos "au cas". Une d'entre elles a fait une pleurésie l'an dernier.

- Il y a bien une cafétéria, mais comme il ne faut prendre qu'une demi-heure pour dîner, c'est trop long d'aller manger là. On apporte donc son "lunch" et on mange à sa table de travail ou dans un coin de la salle.

## Elles ont bien un fumoir mais quel fumoir !

Le fumoir-de-ces-dames se vaut bien à lui seul un petit épisode.

Quand on pense à un fumoir, règle générale, on imagine une petite pièce avec quelques fauteuils et cendriers. Bref, un agréable petit endroit de repos où on peut converser en paix et se changer les idées. ERREUR!

Voici le charmant fumoir des travailleuses du textile à Sherbrooke:

Le "fumoir" est juste assez grand pour recevoir quatre personnes assises sur de rudes bancs de bois vissés au mur et séparés les uns des autres par de grossiers cendriers.

Le fumoir est fort heureusement situé juste à côté de l'"office" dont il est séparé par une grande vitre. ... Voilà qui est fort utile pour le chef de service qui, lorsqu'on s'attarde plus de cinq minutes, tapote gentiment la vitre pour qu'on retourne au travail!

Un commentaire qui dit tout: "Le fumoir n'est juste pas assez confortable de façon à ce qu'on n'en prenne pas la mauvaise habitude".



# 2000 travailleurs marchent sur le parlement



Le 17 mai dernier, près de 2,000 travailleurs du textile, venus de tous les centres, ont marché sur le parlement de Québec. Leur manifestation avait pour but principalement d'éveiller l'opinion publique et d'appuyer leurs négociateurs qui discutaient avec la compagnie à Québec même.



## Dans les assemblées, le MYTHE de la DT éclate



Dans chaque centre, au cours des derniers mois, certaines assemblées ont servi à "faire éclater le mythe de la pauvreté de la Dominion Textile". Marcel Pepin, président de la CSN, prenait alors la parole pour assurer les tisserands de l'appui de tous les travailleurs. Robert Sauvé, secrétaire général, donnait une idée des profits de la DT à l'aide d'un immense tableau.



## Et il y a toujours le piquetage...



Lors du dernier bureau confédéral de la CSN, à Sherbrooke, tous les membres du bureau se sont rendus aux portes de la DT et de Domil pour se joindre aux piqueteurs. Sur notre photo de gauche: Paul-Emile Petit, directeur régional de Montréal, F.-X. Légaré, directeur pour la Gaspésie, Robert Sauvé, secrétaire général, et Rolland Pepin, directeur pour le Richelieu.

## Daniel Johnson: "Priorité au textile"



Mardi le 14 juin, au parlement du Québec, une forte délégation des syndicats du textile allait rencontrer le futur premier ministre. A leur tête: Marcel Pepin, président de la CSN, Charles-Emile Riendeau, président de la fédération, et les négociateurs. Marcel Pepin a alors fait le portrait du conflit en cours et a demandé à M. Daniel Johnson "d'accorder priorité au conflit du textile en vue d'y apporter une solution équitable le plus tôt possible". M. Johnson s'est rendu à notre demande et de vendredi, avant, au lendemain de son assermentation comme ministre du Travail, M. Maurice Bellemare se rendait à la table de négociation rencontrer les deux parties.

## Au "top"

### Les gens sont fatigués, à bout

Dans le textile, le travail est mesuré jusqu'à la demi-seconde; chaque geste, chaque pas est compté.

Mais le plus grave c'est l'augmentation constante du nombre de machines, de la vitesse de production, du nombre de bobines.

La mesure de rendement de base varie constamment de telle sorte que malgré les augmentations et un rendement accru, le salaire diminue.

Le doffer affirme: "Nous sommes acculés. Nous sommes au "top". Nous ne pouvons continuer plus longtemps à cette vitesse. Ça marche quand

on est jeune. Mais où voulez-vous que j'aille à mon âge?"

Et le salaire pour un travail réglé à la demi-seconde est:

Brut, de \$72.00 à \$75.00 par semaine soit \$3,900. par année;

Net, de \$63.00 à \$65.00 par semaine soit \$3,300. par année.

Dans ce département il y a actuellement 2 cas de dépression neuveuse sur environ 25 employés.

Les gens sont fatigués, à bout.

Ce doffer a un emploi à l'extérieur. Il travaille 45 heures à la Dominion Textile et 20 heures à l'extérieur, soit 65 heures par semaine.

### T'es sourd comme un pot!

En 1937 un tisserand était responsable de 3 métiers à tisser. Chacun des métiers comportait 90 fils (picks) à la minute.

En 1950, un tisserand était responsable de 22 à 28 métiers à tisser.

En 1966, le tisserand est responsable de 50 à 100 métiers à tisser. De plus, le nombre de fils (picks) par métier est passé de 90 en 1937 à 212 en 1966.

72 métiers occupent une superficie d'environ 5000 pi. ca. Chaque fois qu'un fil casse, le métier arrête. Le tisserand doit dans un certain nombre de secondes localiser le fil et l'attacher.

Certains types de coton, dont l'un utilisé récemment, se cassent si souvent que le boni des tisserands a été réduit aux 2/3.

La compagnie a admis que les fils brisaient facilement mais n'a rien fait.

Les métiers font également un bruit infernal qui annule toute possibilité de converser.

Les tisserands se sont habitués à se lire par le mouvement des lèvres de la personne qui leur parle.

Ce qui est plus grave c'est qu'avant deux années de service, l'ouïe des tisserands est affaiblie de telle sorte que l'épouse du tisserand se surprend souvent à lui dire: "T'es sourd comme un pot".

Les femmes exécutent dans certains cas des tâches trop dures. Elles doivent lever des poids de 40 livres et plus. Certaines d'entre elles ne le peuvent et doivent compter sur leurs camarades. Les maladies principales dont souffrent les tisserands sont les dépressions nerveuses et les troubles cardiaques.





## Ça se passe de commentaires...

Au Québec, des compagnies "non-civilisées", il y en a plusieurs. Une des pires parmi celles-là, c'est la Dominion Textile.

A la Dominion Textile, l'homme n'est pas un homme, c'est une machine qui présente peu d'intérêt sinon lorsqu'elle produit à plein rendement. En conséquence, la DT paye très mal ses employés et leur offre des conditions de travail qui scandalisent quand on les connaît.

"Le Travail" a rencontré quelques travailleurs du textile. Ils nous ont raconté la façon dont ils sont traités. Cela se passe de commentaires.

Voici l'employé d'entrepôt, que nous appellerons Monsieur X et le "doffer", que nous appellerons Monsieur Y.

### Monsieur X, employé d'entrepôt

Age: 22 ans, marié, père de 3 enfants. Monsieur X a commencé à travailler à l'usine à 17 ans; il a maintenant 5 ans de service.

Scolarité: 11 ans (dont 2 années de comptabilité).

Il y a quelques années le travail que cet homme fait était exécuté par 7 hommes. Aujourd'hui un volume plus considérable de travail est accompli par 4 hommes.

Salaire brut 1965: \$3,100.

net : \$2,900.

soit : \$55.76 par semaine pour une moyenne d'environ 43 heures par semaine (y compris le temps supplémentaire).

Monsieur X a un enfant malade, âgé de moins de 2 ans, qui lui coûte \$9.00 par semaine en soins médicaux depuis 8 mois, de sorte qu'il lui reste environ \$46.76 par semaine pour faire vivre 2 adultes et 3 enfants.

Il ne fume pas, ne boit pas, sort une fois par 3 mois quand un frère l'invite. Il ne possède évidemment pas de voiture.

Sa famille: 9 enfants. Son père est mort à 46 ans d'un cancer.

### Monsieur Y, "doffer"

Age: 35 ans

Années de service: 20 ans (à la Dominion Textile) a commencé à 15 ans.

Scolarité: 6 années. Obligé de quitter l'école parce que son père, spécialisé dans la fabrication d'ameublement a subi successivement deux accidents de travail graves qui lui ont fait perdre son emploi.

Marié sans enfant.

Que fait un doffer: Il est responsable de 4 machines d'environ 30 pieds de longueur comportant chacune 304 bobines autour desquelles s'enroule le fil de coton. Entre autres, doit enlever les 608 bobines de fil lorsqu'elles sont remplies et les remplacer par 608 bobines vides.

Cette opération doit prendre 10 minutes: enlever et remplacer 304 bobines tout en marquant d'une raie dont la couleur varie selon le type de coton, chacune des bobines, si le doffer veut atteindre le rendement de 125% à 130% que l'on exige de lui.

C'est à dire que si le doffer n'atteint que 100% de rendement il gagne 22 cents de moins l'heure (il ne fait pas de boni) et risque après quelques avertissements d'être déplacé à un poste au salaire horaire de \$1.29 à \$1.59.

Ainsi, le doffer doit en une seconde enlever une bobine chargée et la remplacer par une vide.

Il y arrive en plongeant ses doigts dans des orifices dans les bobines.

L'index d'un doffer est couvert d'une corne épaisse d'un quart de pouce et plus, et les doigts de sa main sont déformés.

Pour produire en 8 heures (100%) de travail ce qui exigerait 12 heures (125%), il doit changer en 10 minutes 304 bobines de 22 à 24 fois par journée de 8 heures.

De 25 à 30 fils par machine se brisent et doivent être rattachés.

Une poussière de coton submerge l'atmosphère. (Un négociateur de la compagnie a déjà déclaré qu'il n'y avait pas d'inconvénients à en absorber puisque le coton est digestible).

Il n'y a pas de fenêtre. Malgré un système de climatisation, tantôt c'est très humide, tantôt c'est froid.

Lorsque le degré d'humidité est trop élevé, les rouleaux collent, les fils cassent.



# Longuemare mes AMOURS

reginald  
boisvert

CHAPITRE SIXIEME

## Cormier a failli tuer un homme...

C'était une bataille perdue d'avance. Mais à dix-huit ans on ne se demande pas si l'on va gagner. On se demande seulement si la bataille en vaut la peine. Et tant mieux, en un sens, si la cause est perdue. On trouve ça plus beau, à dix-huit ans.

A dix-huit ans nous étions des héros du genre Dollard des Ormeaux, et le "prof" était un super-héros, sans peur et sans reproche. C'était il y a un an. Il y a un siècle.

J'avais donc promis à Laterreur que nous lui ferions de "belles funérailles". Le soir même, vers sept heures, j'avais réuni au parc de Longuemare oui, celui-là même qui avait été construit grâce aux travaux de chômage, celui-là même où, selon Clophas Gignac, on marchait sur les dix piastres - une dizaine de gars, représentant tous les élèves anciens et actuels de Gilbert Laterreur.

Il n'y a pas eu de discours. Le "prof", on l'aimait bien. On a décidé tout de suite qu'on allait rédiger une protestation, qu'on la ferait signer par tous les gars, qu'on la ferait parvenir à la Commission scolaire.

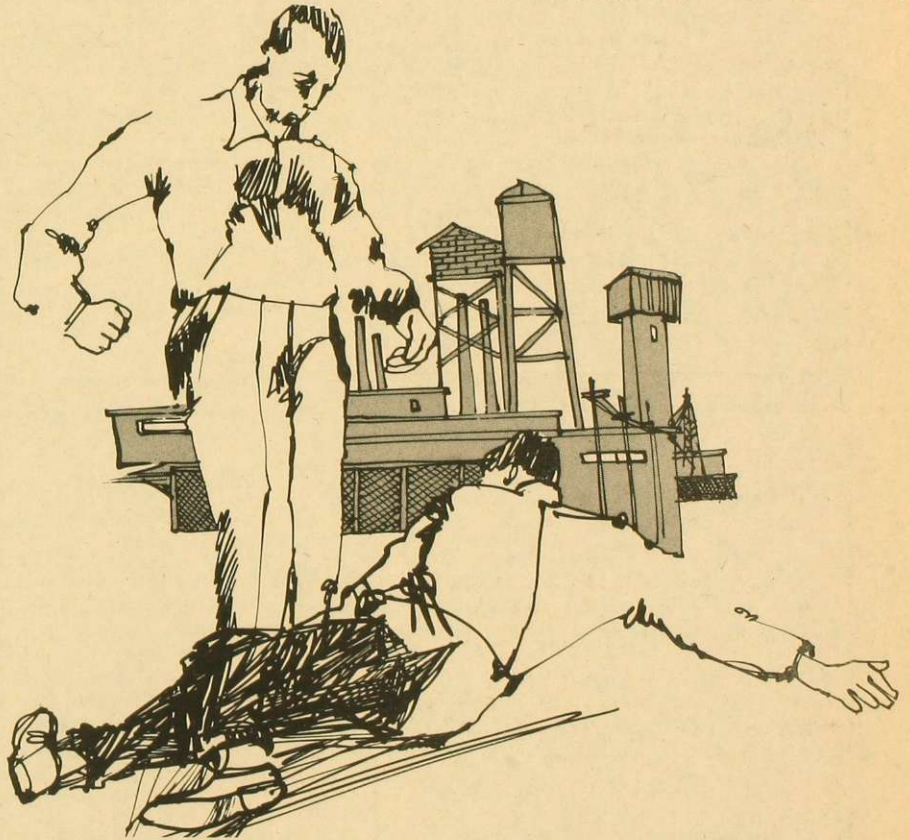
Nous ne devons le savoir que le lendemain, mais ce soir-là, il se produisait à Longuemare un incident qui n'avait aucun rapport avec notre affaire, mais qui allait par la suite avoir des conséquences graves dans la suite des événements, et dans l'orientation de ma vie.

Ca se passait à l'Amalgamated Paper, à l'entrée de l'usine. A l'époque, on commençait à parler d'unions, et l'un des gars qui en parlait le plus, et le plus fort, c'était Benoit Cormier, un Acadien, je pense, six pieds et deux, les épaules presque trop larges pour passer dans une porte ordinaire, les mains grandes comme des raquettes de tennis. Cormier était troisième homme sur une machine à papier. C'était un gars qui avait des idées à lui et qui ne se gênait pas pour les dire. Fort comme deux chevaux, mais pas méchant, ça non, pas méchant pour deux sous. Il venait parfois manger avec nous, le midi: les jours où le temps était trop mauvais pour qu'il aille chez lui.

Justement à cause de sa forte taille, Cormier était bien le dernier homme à s'intéresser aux batailles: les hommes forts sont habituellement paisibles, parce qu'ils n'ont pas besoin de se prouver qu'ils sont braves. Eh bien, ce soir-là,

au moment même où nous, les jeunes, nous discutons de l'avenir du "prof", Cormier a failli tuer un homme.

Dans la journée, Cormier avait eu une discussion avec un Anglais du "time office", un nommé Reagan. Une erreur de Reagan à propos de temps supplémentaire. Comme de bonne, Cormier lui avait dit sa façon de penser. Et puis il avait oublié toute l'affaire. Mais le dénommé Reagan avait moins bon caractère. Les deux hommes s'étaient rencontrés à la sortie de l'usine, à la barrière. Reagan s'était permis quelques remarques à l'endroit de Cor-



mier. Celui-ci avait répliqué, naturellement, Alors Reagan, qui tenait à avoir le dernier mot, s'était permis de grommeler, en anglais, des mots qui ressemblaient drôlement à: "Saboteur!" et quelque chose comme: "French Canadian bastard."

Étaient-ce vraiment les mots employés par Reagan? En tout cas, ce sont les mots que Cormier avait com-

pris. Le bras de Cormier s'était détendu comme un ressort. Reagan s'était retrouvé par terre, le visage ensanglanté: le poing de Cormier, et ses deux cent dix livres derrière, ça faisait un moyen coup de bélier.

On avait ramassé Reagan, sans connaissance. On l'avait étendu sur un des bureaux du "time office". Un bureau en métal. Cormier était venu examiner son rival couché sur le dos, le menton offert, le crâne appuyé sur la surface d'acier.

- Ah que j'ai passé proche de fesser encore une fois! devait-il nous avouer le lendemain. C'est bien simple, je le tuais net, je lui cassais le cou. Je sais pas ce qui m'a retenu!

Il regardait ses poings énormes. Avec une sorte de crainte: il avait peur de ses propres mains, il avait peur de lui-même.

- Quand je l'ai frappé la première fois, je sais pas comment ça s'est fait. C'est parti tout seul.

A l'heure où l'ambulance transportait Reagan à l'hôpital, nous autres, les jeunes, dans le parc, nous partions chacun de notre côté pour faire signer notre pétition.

Une semaine plus tard, Cormier subissait son procès pour assaut. Et nous,

une semaine plus tard, nous avons complété notre pétition, nous la faisons parvenir à la Commission scolaire... qui ne daignait même pas accuser réception.

Je me suis dit: "Nous avons fait notre possible. Nous n'avons pas réussi. C'est fini, notre affaire."

Je me trompais, ça ne faisait que commencer... (à suivre)



## Le Québec au travail

### Victoriaville

#### Lactantia

Une nouvelle convention collective de travail vient d'être signée entre le Syndicat des travailleurs en produits laitiers de Victoriaville et la Compagnie Lactantia Ltée.

Cette nouvelle entente comporte plusieurs améliorations. Soulignons en premier lieu le fait que tous les nouveaux employés devront appartenir au syndicat après 30 jours d'emploi. De plus, les employés pourront bénéficier des avantages de l'ancienneté après 60 jours au lieu de trois mois. Les vacances seront désormais à 4% par 3 ans et à 6% après 8 ans. Les fêtes payées augmenteront d'une par année soit une de plus en '66 et une de plus en '67. Les primes de nuit seront de 0.06 cents l'heure la première année, 0.07 cents la seconde année et 0.10 cents la troisième année. Le syndicat a également obtenu que l'employeur paie 50% de la prime d'assurance et l'employé 50%.

Les augmentations générales de salaires sont de 0.09 cents, 0.08 cents l'heure pour la période s'étendant de novembre à mars et 0.17 cents, 0.06 cents et 0.06 cents l'heure pour la période d'avril à octobre.

#### LES MAGASINS

Le comité d'organisation du Conseil central de Victoriaville est depuis quelque temps inondé de demandes provenant d'employés de magasins qui veulent se syndiquer. Ces salariés veulent se grouper afin de défendre leurs droits et plus particulièrement ils veulent être protégés contre les nouvelles heures d'ouverture des magasins que les patrons se préparent à leur imposer. Ceux-ci voudraient que les magasins ouvrent leurs portes le jeudi soir, ce qui ne se faisait pas dans cette région jusqu'à présent et ce, au détriment de leurs employés qui, comme tous les travailleurs ont droit à des congés. Les nouveaux syndicats présentement en formation viendraient se joindre aux employés de Auger et Fils Ltée et de A.G. Létourneau.

Par ailleurs, les employés de magasins présentement syndiqués se disent en faveur de l'ouverture des commerces le jeudi soir à condition cependant qu'ils soient fermés le samedi, toute la journée. Les autres travailleurs, qu'ils soient employés dans des usines ou dans des bureaux ont toutes leurs fins de semaine libre, pourquoi pas les employés de magasins? D'ailleurs, après un sondage sérieux auprès de la population locale, 98 p. cent des gens interrogés se sont dits favorables à l'ouverture des magasins le jeudi soir parce qu'ils pouvaient ainsi faire leurs emplettes et profiter de cette façon de leur fin de semaine.

### Baie-Comeau

Le juge Evender Veilleux, de Sherbrooke, a été nommé par le ministre du Travail pour agir comme commissaire-enquêteur dans l'affaire des quatre congédiés de Manic. Il entendra les deux parties le 14 juillet au Palais de Justice de Baie-Comeau. La partie syndicale est représentée par Raynald Brassard, directeur régional de la CSN pour la Côte-Nord, et la partie patronale, par Me Paul Sabourin, de Baie-Comeau. Le juge Veilleux croit qu'il pourra rendre sa décision dans la semaine du 20 juillet.

### Beauharnois

#### ELECTIONS

Les élections du Syndicat National de l'industrie du Meuble chez Kilgour avaient lieu récemment. Le nouveau comité exécutif se compose de M. Georges Frappier, président, M. Guy Gendron, vice-président, M. Jean Daigneault, secrétaire, M. J.-P. Rochon, trésorier. Les syndiqués nommèrent trois membres délégués au Conseil Central. Les élus sont : M. Gérard Allard, M. Delvini Lefebvre, et M. Guy Gendron.

### Howard Smith

Le 20 mai dernier, les employés de la papeterie Howard Smith, filiale de la Domtar, membres du Syndicat des travailleurs de la pulpe et du papier de Beauharnois (CSN) signaient avec leur employeur une nouvelle convention collective de travail d'une durée d'un an. En vertu de cette convention, tous les travailleurs et travailleuses bénéficieront d'une augmentation de 0.15 cents l'heure, plus 0.01 cent l'heure sur les chiffres de relève. De plus, cinq semaines de vacances sont accordées après 30 ans de services à 2% du salaire gagné l'année précédente pour chacune des semaines méritées ou 40 heures payées pour chacune des semaines de vacances au taux établi selon l'ouvrage.



## Chez Viau

Les 360 employés de la biscuiterie-confiserie Viau Ltée signaient récemment une nouvelle convention collective du travail. Contrairement à ce qui s'était passé en 1963 alors que les employés de cette Compagnie avaient dû recourir à la grève pour obtenir de meilleures conditions de travail, les négociations, cette année, se sont déroulées à un rythme normal et ont abouti, après 15 séances, à la signature d'un contrat de travail qui apporte aux employés de multiples avantages.

Au chapitre des salaires, l'augmentation est de \$0.33 cents l'heure répartie aux six mois durant toute la durée de la convention, c'est-à-dire jusqu'en 1969. Les premiers \$0.06 cents d'augmentation sont rétroactifs au 1er avril 1966 date d'expiration du dernier contrat. Le taux d'engagement sera dorénavant de \$1.36 l'heure pour les femmes et \$1.39 pour les hommes.

Les bénéfices marginaux ont aussi été sensiblement améliorés. Ainsi, la semaine de travail est maintenant garantie après 13 années de services tant pour les hommes que pour les femmes. De plus, les employés pourront maintenant bénéficier des congés de maladie payés après cinq ans de travail (au lieu de 7 ans) et ceci à raison d'une demi-journée par mois cumulatives jusqu'à 90 jours. Une clause de protection spéciale assurera un recours aux employés mis à pied pour plus de huit heures sur une période de trois semaines.

La nouvelle convention prévoit qu'advenant le cas d'une abolition de poste ou de fonction, l'employé victime de ce changement doit être réintégré dans les rangs du personnel régulier de l'usine. En ce qui touche les sous-contracts, les employés devront être affectés à ces travaux, à moins que l'exécution n'exige un matériel que l'usine ne possède pas.

L'item vacances a également subi des modifications. En effet, les employés auront droit, dorénavant, à trois semaines après 10 ans de services à la Co. (au lieu de 12 ans) et à quatre semaines après 23 ans de services cette année (au lieu de 25 ans), après 21 ans l'an prochain et après 20 ans dans deux ans. Ceci, à la date anniversaire d'entrée à l'usine.

Enfin, une dernière clause à signaler est celle qui permettra désormais aux chauffeurs de camions d'avoir \$1.25 par repas (sans facture) au lieu de \$1.00.



M. Blanchard, président du syndicat de chez Viau.

## Manic

De nouvelles négociations devant mener à la signature d'une nouvelle convention collective entre le Syndicat national des employés de la construction de Haute-Rive (CSN) et l'Hydro-Québec devaient normalement avoir eu lieu entre les parties les 20, 21, 22 et 23 juin dernier en présence du conciliateur nommé par le gouvernement. L'impasse qui a paralysé les négociations provient de ce que le syndicat et l'Hydro ne pouvaient s'entendre sur les points suivants: Diminution des heures de travail de 60 à 50 heures par semaine, l'ancienneté et les augmentations de salaires. Si les parties ne peuvent en venir à une entente, la date légale prévue pour la grève a été fixée au 24 juillet.

### Les nouveaux confrères

Hôpital Jean-Talon: Syndicat National des Employés de l'Hôpital Jean-Talon (200 membres)

Canadian Pittsburg Industries Ltd: Syndicat National des Employés de Canadian Pittsburg Ltd. (243 membres)

Hôpital Reine Elizabeth de Mtl: Syndicat National des Employés de l'hôpital Reine Elizabeth (110 membres)



## GASPÉSIE

### Bateaux disparus ?

Les employés de l'usine "Les produits de la pêche de la péninsule ltée" n'ont pas la vie rose depuis qu'ils ont formé leur syndicat. Le patron leur en fait voir de toutes les couleurs. Ainsi, au lendemain de l'arrivée de l'inspecteur du Ministère du Travail qui venait faire les vérifications d'usage à la suite de la demande d'accréditation du syndicat, l'employeur a décidé de retourner 250 employés chez eux en leur disant qu'ils seraient rappelés quand il y aurait du travail. Dans le groupe, il y avait un officier du syndicat.

Depuis que le patron a appris que les employés voulaient un syndicat, un fait curieux se produit: Il n'y a presque pas de bateaux qui vont à cette usine alors que dans les autres usines de la Gaspésie il y en a tellement que les employés sont obligés de faire du temps supplémentaire. Y aurait-il eu détournement de bateaux pour affaiblir le syndicat ?

A cette usine les employés travaillent pour \$0.80 cents à \$1.00 l'heure ce qui fait à la fin de la semaine un salaire de famine. Tout ne va pas pour le mieux dans la belle province et les travailleurs de Paspébiac en savent quelque chose.

Les congrès des Conseils centraux de la région du Bas St-Laurent n'ont pas encore eu lieu. Le Conseil Central de Gaspé doit tenir le sien fin juin, début juillet, probablement à Percé. Quant au Conseil Central de Rimouski, son congrès se tiendra les 27 et 28 août prochains à l'occasion du 25ème anniversaire de la fondation des premiers syndicats de la région.

## MANIC: les problèmes humains

C'est dans la salle de réunion de la CSN que, pour la première fois, les membres du comité exécutif permanent se sont rencontrés sur les questions concernant les problèmes humains à l'Hydro-Québec. Comme on le sait, ce comité a été formé à la suite de la grève de Manic. Y siègent, pour l'Hydro, M. Michel Kazanovitch, gérant des chantiers Manic 1, Manic 2 et Outardes 2, et M. Maurice Millette, contrôleur du bien-être à l'Hydro-Québec; pour le syndicat, ce sont MM. Raynald Brassard, directeur régional, et Lucien Poulin, président du Syndicat national de la construction de Haute-riève.

A cette occasion, plusieurs problèmes furent discutés, notamment le réembauchage des employés âgés ou handicapés, le problème du logement, le transport des travailleurs à Manic 5 et la localisation des travailleurs résidant à Baie-Comeau, Haute-riève, etc.

## Québec

### LENTEMENT

Les négociations se poursuivent à un rythme plutôt lent dans la région de Québec entre le syndicat des employés de la construction et les constructeurs. Même si les séances sont très espacées, les négociations ne sont pas rompues. La prochaine convention collective touchera quelque 12,000 travailleurs de la construction sauf les électriciens-plombiers dont la convention fut signée l'été dernier à la suite d'une grève.

### LE SOLEIL

Le Comité d'Arbitrage chargé de faire enquête et de statuer sur le différend qui opposait le Syndicat des journalistes de Québec (section Chicoutimi-Lac St-Jean) et la direction du journal LE SOLEIL, vient de remettre son rapport aux deux parties en cause. Le point litigieux portait sur une question de parité de salaires.

En juin 1965, LE SOLEIL LTEE négociait avec le Syndicat des journalistes de Québec deux conventions collectives, l'une concernant les journalistes rattachés à la région de Québec et l'autre avec les journalistes rattachés à la région de Chicoutimi. La première fut signée sans délai mais la seconde ne le fut pas parce que l'employeur prévoyait pour les journalistes du Lac St-Jean une échelle de salaire inférieure de \$10.00 par semaine à celle accordée aux journalistes de Québec. Puisque les parties ne pouvaient s'entendre sur ce point, on reféra la question à un conseil d'arbitrage composé de Me Marceau, président, de Me Drouin, arbitre patronal et de Me Ubald Désilets, arbitre syndical.

Après avoir entendu tous les témoignages nécessaires à l'enquête au cours des douze séances que la Commission a tenues, Me Marceau rendit la sentence: Il maintenait la disparité des salaires entre les journalistes exerçant leur profession à Québec et ceux qui l'exercent au Lac St-Jean. Il admettait, comme le mentionne le rapport, qu'une différence de salaire était légitime et fixait cette différence à \$4.00 par semaine pour les quatre premières années et à \$8.00 pour les années suivantes. Le jugement était définitif.

Cependant, Me Ubald Désilets, arbitre du syndicat, refusa de signer ce rapport et d'admettre une telle sentence. Selon lui, la disparité de conditions de travail et de traitement, qu'elle soit inter-cité, inter-sexe, inter-classe, ou autrement, est souvent une forme de discrimination. C'est précisément l'effet de l'évolution des moeurs et le but de nos lois que de faire disparaître de telles injustices. Dans un tel contexte, ajoute Me Désilets, un conseil d'arbitrage devrait, à priori, accueillir avec circonspection, sinon avec réticence, toute démonstration tendant à justifier le maintien de semblable disparité.



# HYDRO-QUÉBEC

## La paix syndicale et le SCFP

Au cours du mois de mai, le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (FTQ) publiait, à grands frais, une annonce dans les quotidiens, dans laquelle il affirmait que la CSN avait refusé la tenue d'un vote rapide parmi les employés de l'Hydro-Québec. C'était tromper délibérément les travailleurs et le public.

En fait, la CSN avait réellement accepté la tenue d'un vote rapide. Voici ce qui s'était passé. Au cours de l'été et de l'automne 1965, tous (CSN, FTQ et IBEW) négociaient en même temps mais séparément avec l'Hydro. Les travailleurs se sont alors dit que l'idéal serait de faire front commun devant l'Hydro qui, on le sait, cherche continuellement à écraser ses employés, quels qu'ils soient. En février 1966, l'Hydro demandait à la Commission des Relations de Travail de révoquer toutes les accréditations en cours et de ne reconnaître qu'un seul syndicat pour tous ses employés.

La CSN prit alors les devants, suggérant au SCFP de faire la paix syndicale à l'Hydro en formant un comité conjoint FTQ-CSN de négociation, dans le respect des allégeances syndicales existantes. La réponse de la FTQ est arrivée le 18 mai: NON à la paix syndicale. Elle prenait du même coup sur elle tout l'odieuse d'une lutte intersyndicale possible. Le SCFP a alors proposé la tenue d'un vote rapide parmi les employés de l'Hydro. La CSN a immédiatement accepté, en précisant qu'il faudrait demander deux votes: un pour le bureau, un pour les métiers. Le SCFP a accepté et on a décidé de se rencontrer à nouveau le 23 mai. Le SCFP n'est pas venu à la rencontre et le lendemain on trouvait son annonce mensongère dans les journaux.

Depuis, la CSN et le SCFP ont tous deux déposé devant la CRT une requête pour que soit très bientôt tenu un vote syndical. La réponse se fait toujours attendre, mais certains développements ont eu lieu le 8 juin, CINQ OFFICIERS DU LOCAL 320 DU SCFP ONT DEMISSIONNE POUR JOINDRE LES RANS DE LA CSN. Il s'agit de Claude Grégoire, président, Pierre Vigneault, directeur, Jacques Baillargeon, Gérard Turcotte et Aurèle Dion, délégués de départements.

# Sherbrooke

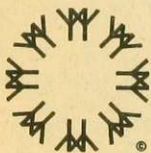
## Fabi et fils

Les employés de Fabi & Fils sont retournés au travail le 24 mai dernier après un arrêt de travail de sept jours. Les principaux points en litige étaient l'ancienneté, la classification, la parité des salaires et les heures de travail.

Les principaux avantages que comporte ce premier contrat de travail pour les 450 employés de cette firme sont: la réduction de la semaine de travail de 5 à 10 heures par semaine avec pleine compensation, une augmentation générale de salaire variant de \$0.50 à \$0.90 l'heure. Les vacances seront dorénavant rémunérées à raison de 6 pour cent du salaire gagné pour tous les employés, équivalent à 3 semaines de vacances.

L'ancienneté dans cette entreprise devient le critère prépondérant dans le cas de promotion, transfert, mise à pied et rappel au travail. Les déplacements et le transport des employés en dehors de leur lieu de résidence seront au frais entiers de l'Employeur. Les employés recevront une prime de nuit de \$0.05 et \$0.10 l'heure pendant que les chefs d'équipe recevront une prime de \$0.10 l'heure et tous les employés bénéficieront dorénavant de congés sociaux tels que décès, mariage, etc.

De plus, comme précédent dans l'industrie de la construction, les employés bénéficieront de trois fêtes chômées et payées, soit le jour de Noël, le premier de l'An et la St-Jean-Baptiste.



# expo67

## PRIX DES PASSEPORTS

	12 jan. au 31 juil. 66	1 août au 31 déc. 66	1 jan. au 28 fév. 67	1 mars 67	Au guichet le 28 avril 1967
<b>PASSEPORT D'UN JOUR</b>					
Adulte	\$ 1.80	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.20	\$ 2.50
Enfant	0.90	1.00	1.00	1.10	1.25
<b>PASSEPORT DE 7 JOURS</b>					
Adulte	\$ 6.50	\$ 7.50	\$ 7.50	\$ 9.00	\$12.00
Jeunesse	5.75	6.75	6.75	8.00	10.00
Enfant	3.25	3.75	3.75	4.50	6.00
<b>PASSEPORT DE SAISON</b>					
Adulte	\$20.00	\$22.50	\$22.50	\$25.00	\$35.00
Jeunesse	17.50	20.00	20.00	22.50	30.00
Enfant	10.00	11.25	11.25	12.50	17.50

**Les membres de la CSN peuvent maintenant se procurer des passeports pour l'Expo 67 par l'intermédiaire de leur Conseil Central.**





## Des recommandations aux candidats

Environ deux semaines avant l'élection du 5 juin dernier, le Conseil Central de Québec faisait parvenir à tous les candidats de sa région un mémoire dans lequel étaient soulignées les principales recommandations des travailleurs de la région de Québec sur des questions économiques, sociales et politiques.

Le vendredi 27 mai, à une émission de télévision, qui n'a pas eu lieu, on devait rendre compte de la réponse des différents candidats. Ceux-ci ont en majorité répondu.

Au sujet de la sécurité sociale, le CC soulignait que la région de Québec est une région "sous-développée économiquement" puisque la moyenne du revenu (\$800 per capita) y est la moitié de la moyenne du pays (\$1660 per capita) et que face à cette situation, il ressort qu'une politique de sécurité sociale ne doit pas être de faire vivre le plus de gens avec des allocations.

"Il faut plutôt organiser l'économique de telle façon que la famille ait un revenu suffisant avant toute allocation," dit le mémoire. Le CC recommande donc au gouvernement d'avoir une politique économique et sociale qui soit faite en regard des droits de l'individu et de la famille et d'établir une formule unique de sécurité sociale en vue d'assurer une meilleure coordination.

A propos du système d'éducation, le CC de Québec recommande au gouvernement de travailler à sensibiliser la population à l'importance de l'éducation, de mettre sur pied un service d'orientation dès l'école primaire et un autre pour les jeunes qui travaillent, d'offrir aux jeunes et aux adultes des cours à plein temps ou du soir, et enfin de rendre l'enseignement pré-universitaire et technique gratuit.

Le mémoire recommande, dans le domaine des loisirs, la création d'un ministère des Loisirs, la création de centres de loisirs communautaires sur une base non-lucrative et la municipalisation des loisirs. Il recommande aussi l'établissement par l'Etat de terrains de camping, la construction de chalets familiaux que les familles pourraient louer à prix modique, et l'établissement de clubs de pêche à prix modique pour les travailleurs.

En ce qui concerne la législation du travail, les principales recommandations du Conseil Central sont que le salaire minimum soit établi à \$1.25 l'heure et ce le plus tôt possible en y ajoutant un boni de vie chère suivant le coût de la vie, et que la semaine de travail soit réduite à 40 heures avec pleine compensation.

## Aux agents de la paix: une offre ridicule

Les agents de la paix sont en négociations. Ils sont, disent-ils, confiants de pouvoir signer cette première convention très prochainement.

Au 8 juin, 34 des 38 clauses de leur convention étaient signées. Il ne restait alors que la question des congés payés, de la durée du contrat, du salaire et du nombre d'heures de travail.

Le Syndicat des Agents de la Paix de la Fonction Publique est un syndicat autonome, ne pouvant être affilié à une centrale syndicale, mais qui

a une entente de services avec la CSN. Ce syndicat groupe quelques 2200 membres répartis en six ministères: Justice, Tourisme, chasse et pêche, Transport et communications, Travaux publics, Industrie et commerce, Santé. Il groupe aussi les employés de l'office des autoroutes.

Ce syndicat, accrédité depuis le 23 février dernier, est composé de gardiens de prison, infirmiers, matrones, instructeurs, constables, garde-chasse, garde-pêche, gardiens de barrières, inspecteurs, enquêteurs, agents des pêcheries,

inspecteurs des autoroutes, surveillants, etc.

Le syndicat signait le 1er avril 1966 une entente de services avec la CSN. La CSN nommait alors Noël Lacas comme représentant syndical.

Noël Lacas a 21 ans d'expérience dans le syndicalisme; avant sa nouvelle nomination, il était depuis 14 ans permanent au Conseil Central de Joliette. Le confrère Lacas est maintenant installé dans les bureaux de la CSN à Montréal.



Raymond Pion,  
premier président.

Les négociations avec le gouvernement ont commencé le 28 avril dernier. Deux autres séances ont ensuite eu lieu les 20 et 26 mai. Du 31 mai au 4 juin, les agents de la paix se sont réunis en assemblées pour juger des rapports de négociations à Sherbrooke, Montréal, Québec et Rimouski. Ils ont rejeté à 90% les offres du gouvernement. Les négociations se sont ensuite poursuivies sur une nouvelle proposition du syndicat.

Actuellement les salaires payés à un gardien de prison à Montréal varient de \$3600 à \$4,200 par année pour des semaines de 42 heures environ. Le syndicat demandait une hausse de \$1200 la première année et de \$700 la deuxième année.

Le gouvernement offre une augmentation de \$300 pour la première année et de \$130 pour la deuxième année!

La deuxième contre-proposition du syndicat est une augmentation de \$600 mais pour un contrat d'un an seulement.

Même avec une telle augmentation, les inspecteurs-enquêteurs du ministère des Transports et Communications, par exemple, gagneraient \$300 de moins qu'un policier provincial de même catégorie et \$650 de moins qu'un policier de première classe de la Ville de Montréal. Actuellement, les gardiens de prison de Québec gagnent \$400 de moins que ceux de Montréal et les gardiens de prison de districts \$600 de moins que ceux de Montréal, tout en travaillant un plus grand nombre d'heures, soit près de 48 heures par semaine.



# Si nous restons ensemble nous crèverons tous

**Pognés par LA FINANCE**

Nous recevons régulièrement le Travail et j'aime bien le lire. J'ai lu le reportage de M. Gilles Constantineau "Pognés par la finance" et je crois que cela devrait faire réfléchir bien des gens. Je dois dire que moi aussi dans le moment j'ai le moral en baisse et si vous avez la patience de me lire jusqu'à la fin vous verrez que M. Constantineau a raison.

Mon mari travaille dans la chaussure, salaire cette année: \$3,170., l'an passé \$2,800. Mon mari a été à l'hôpital cinq fois en quatre ans. Nous avons trois enfants dont l'aînée va avoir cinq ans bientôt. Mes trois enfants sont asthmatiques, ce qui coûte très cher. (...)

Nous étions sur la loi Lacombe et quand mon mari a été à l'hôpital, il y a de cela trois ans il a été presque une assurance-salaire de \$24.50 par semaine. Ce n'était pas beaucoup alors quand il a recommencé à travailler j'ai été une ou deux semaines sans payer à la loi Lacombe.

Il n'en fallait pas plus pour avoir une saisie de salaire et nous payons

depuis ce temps là. La HFC avait un compte de \$644. à la loi Lacombe et elle a saisie le salaire pour \$1,229. On m'a dit que c'était des frais et intérêts. Ne croyez vous pas que c'est beaucoup de frais pour une saisie?

Cette dette était au début de \$933. mais quand nous aurons fini nous aurons donné plus que le double et bien des créanciers ont suivi leur exemple. Bref, nous avons une saisie depuis presque trois ans et nous en avons encore pour un an et demi à deux ans. Je crois que nous devrions avoir des avocats à notre disposition gratuitement nous les pauvres poissons pour que les requins ne nous mangent pas. (...)

Quand mes enfants ont été à l'hôpital au mois de décembre, le médecin spécialisé m'a dit qu'il leur faudrait un vaccin et une série de piqûres de trois ans. Les piqûres, il me les aurait fait avoir gratuitement par la ligue antituberculeuse, mais le vaccin il était obligé de le faire venir de Toronto et il fallait absolument que je le paye. Je me suis adressé au Bien-Etre social mais on m'a fait livré le vaccin c.o.d. \$38. pour deux, j'ai dû le refuser et j'en ai pleuré de rage de voir que même cela était un luxe pour mes enfants. (...)

On m'a conseillé de m'adresser au Bien-Etre Social, ce que j'ai fait au début d'avril. N'ayant pas encore eu de réponse, j'y suis retournée au début de juin, on m'a dit que l'on m'accorderait \$25. par mois et que j'aurais le chèque dans un jour ou deux. Nous sommes rendus au 18 et je ne l'ai pas

Peu après la publication du reportage, intitulé "pognés par la finance", dans son dernier numéro, "Le Travail" a reçu la lettre d'une dame qui sait ce que c'est que d'avoir des dettes. Nous publions son témoignage. Par discrétion, nous ne donnons pas son nom! Plus bas, André Laurin, directeur du service de budget familial à la CSN, apporte un commentaire à cette situation.

encore reçu. Le bilan: 3 mois de loyer pas payé; \$128. d'électricité dû. Le Bien-Etre ne veut pas payer ce retard. Comment voulez-vous que nous prenions cet arriéré sur notre paye?

Pour vous donner un aperçu, voici les quatre dernières payes claires: 39, 42, 43, 43, et si vous calculez que je dois donner \$5. à mon mari pour transport et cigarettes et \$5. à mon débiteur: j'y suis bien obligée car il va nous ôter les matelas des enfants, le poêle et la laveuse; c'est dire qu'il m'a resté 29, 32, 33, 33, pour toute la maison.

La seule solution que j'ai trouvée est de faire placer les enfants et pour cela je dois me séparer de mon mari pour obliger le Bien-Etre Social à les placer. (...) Je peux vous paraître sans cœur mais j'ai calculé que pour mes enfants il valait mieux être séparé de moi, car le Bien-Etre n'hésitera pas à payer pour qu'il soient bien nourris et bien soignés, tandis qu'avec moi bientôt nous serons à la rue. C'est dommage pour mon mari car c'est un bon père mais que voulez-vous, si nous restons ensemble nous crèverons tous.

Comme vous voyez la Finance nous a bien pognés nous aussi et dire que s'il y avait pas eu tant de frais et d'intérêts nous aurions fini de payer. Et je vous assure, Monsieur, que tout ceci n'est pas de notre faute: c'est la faute du chômage, maladie de mon mari, maladie des enfants, bref tout ce qu'il y avait à avoir pour nous caler de plus en plus, nous l'avons eu.

## Québec, terre d'esclavage raffiné

Vous avez sans doute appris qu'autrefois et plus spécialement durant l'époque romaine, l'esclavage était largement pratiqué. Or parfois, il arrivait que le patron affranchissait ses esclaves, c'est-à-dire qu'il leur donnait la liberté. Par la lecture de cette lettre, c'est avec douleur que nous constatons qu'un trop grand nombre des nôtres sont actuellement victimes d'un esclavage économique qui ne tolère pas l'affranchissement.

En cette terre québécoise de la fin du 20<sup>e</sup> siècle, il est inconcevable qu'un esclavage cent fois plus diabolique que celui des Romains, puisse exister avec un tel raffinement. L'histoire nous raconte qu'il arrivait que des esclaves soient bien traités par leur maître. Malheureusement, l'esclavage des compagnies de Finance non seulement ne tolère pas qu'un de ses emprunteurs vive heureux, mais au contraire, tout est conçu pour semer dans le foyer que l'on dit libre, malheur, désespoir, et désintégration lente mais inévitable de la cellule communautaire.

La famille, cellule de la société, est affreusement malade. Quant a-t-on pensé un seul instant de prendre pour thème général d'une campagne électorale: LA FAMILLE, et de proposer une législation très précise dans ce domaine: allocations familiales, habitation, législation globale devant l'affranchir totalement

de ses exploités actuels et à venir; travail pour tous, crédit à la consommation au sens le plus large.

Non, ceci est impossible, car regarder ces plaies en face, ça fait mal et de plus la situation est si affreuse que le parti au pouvoir devant les faits devrait admettre l'échec complet de son administration. Quant aux partis en puissance, promettre une telle législation les obligerait à prévoir une loi anti-spéculation, de larges allocations de logement aux couches salariales moyennes et basses ainsi que l'abolition de notre armée de bouffons qui est la ruine des petit salariés.

Tout ceci est nettement à l'encontre de la caisse électorale. Or ils ne le peuvent pas. Messieurs les législateurs, dormez les yeux bien fermés devant les problèmes individuels de la famille, continuez à apporter quelques replâtrages en période électorale et ainsi, de farceurs que vous étiez au début, vous devenez ridicules.

Quant à la famille, elle s'éveille de plus en plus. Sous peu, elle possédera l'évolution nécessaire pour gérer elle-même ses propres affaires.

André LAURIN



Nos informations internationales sont fournies par le service de presse et d'information de la Confédération internationale des syndicats chrétiens

## Tiré à bout portant

Don Wilson de la section des Peintres en Bâtiments, local no 4, de San Francisco a été assassiné en avril dernier.

Don Wilson n'était pas comme beaucoup d'autres chefs syndicaux. Il était secrétaire d'un local qui combattait la corruption chez les contracteurs et certaines têtes dirigeantes du mouvement syndical.

En 1962, Wilson dénonça l'accord entre les contracteurs et les inspecteurs municipaux visant à frauder le gouvernement. Après une série d'auditions publiques, une menace

de grèves et l'intervention directe du gouvernement central, le syndicat eut gain de cause pour nommer ses propres inspecteurs.

En 1965 il dirigea une grève de 7,000 peintres en bâtiments, dénonça l'Internationale comme une agence de briseurs de grèves et de démolisseurs d'accords syndicaux. Il fut traduit en cour sous l'accusation de calomnie envers les chefs syndicaux de l'Internationale. La cause fut rejetée.

Don Wilson, marié et père de quatre enfants fut tiré à bout portant par deux tueurs à gages après de violen-

tes altercations avec l'exécutif de son syndicat.

Les quotidiens de New York comme à l'accoutumé ignorèrent ce crime crapuleux même si un 'Grand jury' avait exposé en 1963 le racket dans le domaine des peintres en bâtiments.

La corruption par les unions et les employés est un fléau national mais la mort d'un leader syndical qui possède assez de foi et de courage pour affronter la corruption n'est pas une histoire nationale.

"Tiré de l'Union démocratique en Action".

### Belgique

Le rideau tombe sur une des plus longues grèves des dernières années, celle des 3,000 femmes de la Fabrique Nationale d'Armes. Une grève qui donne à la promotion féminine le coup d'accélérateur qui lui manquait. Elles le doivent à leur "punch", mais aussi aux 5,000 ouvriers qui ont accepté de chômer plutôt que d'entraver un mouvement qu'ils ont, tout autant que les ouvrières, conduit à sa conclusion positive.

### Chili

Une fois de plus, les mineurs du cuivre ont été en grève au Chili. La grève a été longue et pénible, et les ouvriers ont une fois de plus, payé le tribut de leur sang. Finalement, les travailleurs ont repris le travail dans la mine "El Teniente", qui appartient à une compagnie nord-américaine. Les grévistes ont obtenu une augmentation de salaire de 25% et divers avantages financiers.

### Rhodesie

La Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens s'est adressé au secrétaire général de l'ONU et à monsieur Ian Smith pour protester contre les procédés qu'une infime partie de la population rhodésienne emploie pour maintenir et perpétuer la discrimination raciale et les privilèges de la minorité blanche.

La situation en Rhodesie sous le rapport de la discrimination

raciale et des privilèges de la minorité blanche est inchangée. Cela continue comme avant et on pourrait même dire que cela va plus mal qu'en novembre 1965.

Monsieur Ian Smith prend exemple sur les dirigeants blancs de l'Afrique du Sud: leur ligne de conduite est aussi la sienne.

Les arrestations arbitraires et les emprisonnements illégaux sont monnaie courante, tant en Rhodesie qu'en Afrique du Sud. Le parlement et la presse sont réduits à l'impuissance dans l'un et l'autre pays.

## Les aventures de ti-Jean







toute autre publication ou documentation que vous diffusez en anglais. (...)

J'espère avoir bientôt de vos nouvelles si le temps vous le permet. En attendant, veuillez accepter l'expression de mes meilleurs sentiments.

Fraternellement vôtre,

Jerry LeBourdais,  
Vancouver, B.-C.

## De Paris...

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu le numéro de février de la revue que vous dirigez "Le travail". Je note que je dois maintenant être sur votre liste de circulation. Je m'en félicite et vous en remercie.

Après avoir pris connaissance de la revue, je la mettrai à notre salle de lecture où elle pourra toucher le public assez important de nos visiteurs.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

Le Délégué général,

Jean Chapelaine,  
Gouvernement du Québec,  
19, rue Barbet-de-Jouy,  
Paris.

## à Bourlamaque

Monsieur,

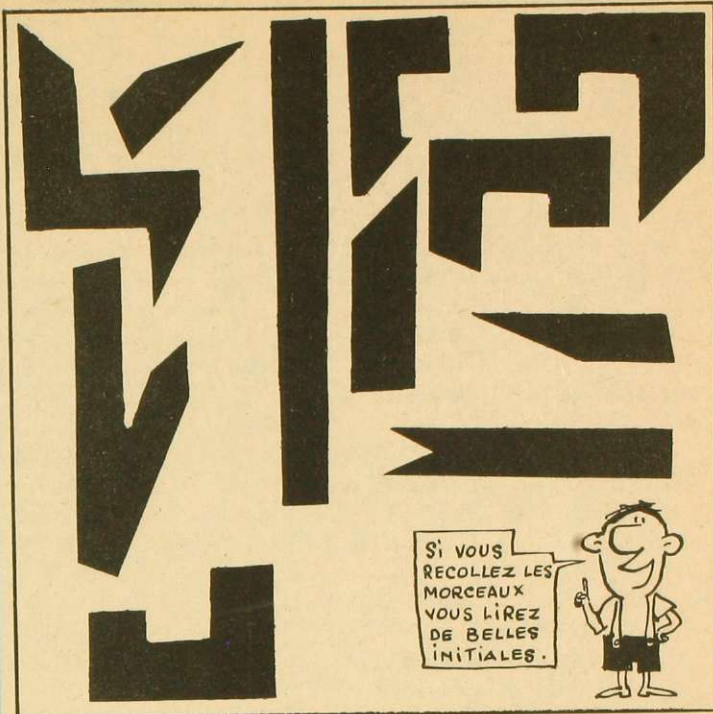
Ayant reçu l'autorisation de M. André Laurin de la CSN, la présente lettre est pour vous demander si vous auriez l'amabilité de nous faire parvenir 1000 exemplaires de la revue "Le Travail" (numéro traitant des caisses d'économie).

Cette documentation nous serait d'une grande utilité puisque tout au cours de notre travail en éducation budgétaire cet été, nous entendons développer au plus haut point l'intérêt de la population pour ce projet particulier.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration,

Claire Lamarche,  
Action Sociale Etudiante,  
Bourlamaque, Abitibi-Est.

## Un nouveau concours



JEU NO 1 - Ciseaux en main, vous arriverez certainement à reconstituer les initiales cachées de ce jeu. Il suffit d'y penser pour les trouver. Au gagnant, tiré au hasard, "Le Travail" fera parvenir de beaux livres d'enfants pour une valeur de \$10.

JEU NO 2 - Pendant l'été, il arrive souvent qu'avec ses parents on ait la possibilité d'aller passer une belle journée sur la plage. Celui ou celle qui nous enverra le plus beau dessin représentant une scène de plage gagnera du matériel d'artiste pour une valeur de \$10. offert par "Le Travail".

UNE OCCASION UNIQUE  
DE VISITER L'EUROPE  
LA FRANCE - LA SUISSE  
L'ITALIE  
Circuit de 21 jours  
\$550.

comprenant transport,  
hébergement, repas,  
visites, etc.  
Demandez notre brochure  
détaillée.

GEORGES JOST & CIE. INC.  
5050 de Sorel,  
Montréal 9,  
Tel : 739-3128

Départ :  
1er septembre



CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI  
ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

## Les progrès de la CSN

Chers confrères,

Je suis de très près et je me réjouis des progrès que fait la Confédération des Syndicats Nationaux.

Ici, en Colombie Britannique, nous devons tout mettre en oeuvre pour défaire les travailleurs canadiens des syndicats contrôlés par les Etats-Unis.

Quelques étapes pour y arriveront été franchies récemment. Un comité a été formé dans le but de promouvoir la création de syndicats canadiens. Ce comité publiera bientôt un fascicule intitulé "Canadien Unionist". Dès qu'il sera disponible, je vous enverrai parvenir une copie.

Auparavant, je travaillais pour la raffinerie Shell Oil à Vancouver. Au terme d'une grève l'été dernier, j'ai été mis à pied. Je vous ferai parvenir bientôt des détails au sujet de cette grève.

Je crois comprendre que vous avez une publication en anglais et que le montant de l'abonnement est de \$3.00. Vous trouverez ci-joint \$3.00; voulez-vous s'il vous plaît m'inscrire sur votre liste d'expédition. J'aimerais beaucoup recevoir aussi



# Lâchez-moi pas, les gars!

Rien n'est apparu plus clairement à la suite du vote du 5 juin, sinon l'importance capitale qu'occupent les grands technocrates de l'administration québécoise.

Bouleversement de politiciens, oui, mais après?

La première question que s'est posé le public fut celle-ci: les techniciens qui ont fabriqué les nouvelles politiques du Québec resteront-ils à leurs postes?

Daniel Johnson, à la télévision, exprime toute sa foi dans la compétence de l'équipe de techniciens gouvernementaux. Il affirme qu'il a besoin d'eux. Il leur demande publiquement leur collaboration.

Il est dans la situation du gars qui se retrouve subitement à la roue d'un

grand navire qu'il n'a jamais piloté et qui roule dans des eaux inconnues. Il lance le cri aux officiers d'expérience: lâchez-moi pas les gars, autrement on risque de tous couler ensemble.

C'est la toute première fois que le peuple touche du doigt la force de la nouvelle technocratie qui a fait la mise au point du recouvrement fiscal, à Ottawa, de la nationalisation de l'électricité, de la caisse des dépôts, de la Société Générale de financement, de Sidbec, et surtout de l'amorce d'une révolution dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale.

De pair avec l'émergence de la technocratie, il y a eu aussi le phénomène de la force nouvelle des corps



intermédiaires dans la revendication de réformes gouvernementales.

Au Québec, comme ailleurs au Canada, l'administration publique fonctionne à l'intérieur d'un système parlementaire anglais. En vertu de ce système le technocrate jouit d'une immunité à peu près totale vis-à-vis l'opinion publique, à moins qu'il ne commette une faute grossière.

Les policiers deviennent ainsi, assez souvent, les paravents publics d'hommes qui travaillent dans l'ombre et qui n'ont pas à répondre de leurs actions sur les tribunes publiques.

C'est pourquoi, sans doute en bonne partie, Daniel Johnson songe à instaurer au Québec un système parlementaire présidentiel dans le style de celui de Washington.

Le chef de l'état nomme alors des secrétaires d'état (au lieu de nommer des ministres) choisis parmi les plus hautes compétences qui appuient, d'une manière générale, la politique du parti au pouvoir. Un secrétaire d'état incompetent se change plus facilement qu'un ministre.

Si le parti au pouvoir se fait battre, sous ce système, ses grands aviseurs techniques tombent généralement en même temps.

S'il est vrai que les secrétaires d'état ne sont pas responsables de leurs actes devant les chambres élues, dans le sens où les ministres le sont, ils dépendent quand même complètement des députés pour obtenir les subsides nécessaires à leur opérations budgétaires. De plus, ils doivent comparaître régulièrement pour s'expliquer devant les comités des chambres élues.

C'est là une manière assez brutale de ramener les technocrates sur le terrain de la réalité quotidienne mais elle a le mérite d'appeler les choses et les personnes par leur nom.

C'est là une étape importante à franchir dans l'évolution de n'importe quelle société.

RICHARD DAIGNAULT

